

Avis sur le Plan Climat Air Energie Territorial De Saint-Brieuc Armor Agglomération

Saint-Brieuc, le 30 novembre 2018

Le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc a été sollicité pour émettre un avis sur le PCAET de SBAA. Un groupe de travail composé de membres du CD particulièrement mobilisés sur les questions de climat et d'énergie s'est donc réuni, a assisté à une présentation du PCAET par Mr Hinault et Mme Singy, a étudié le document stratégique du PCAET et a émis un certain nombre de remarques et de préconisations. Celles-ci seront présentées dans ce document. En outre, le Conseil de Développement répond favorablement à votre proposition d'intégrer le Comité technique partenarial du PCAET afin de continuer à être associé au travail entamé par la collectivité sur ce sujet. Comme la loi le prévoit il se réserve le droit de réaliser une évaluation citoyenne des politiques publiques mises en place dans le cadre du PCAET. Les modalités de cette évaluation seront définies et présentées au service en charge du PCAET dans les prochaines semaines.

Les remarques sur le PCAET

Le Conseil de développement salue et encourage la démarche du PCAET, qui inscrit dans ses différents services une démarche qui permet de répondre aux enjeux des changements climatiques en cours. A ce titre, ce plan doit être vécu comme une opportunité pour le territoire et non comme une contrainte à assumer. Il doit donc contribuer avec force et conviction à la lutte contre le changement climatique, par la réduction des gaz à effets de serre, la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Sur cet aspect, nous trouvons qu'il n'est pas suffisamment ambitieux au regard de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons.

Sur la communication et mobilisation citoyenne

Face à l'urgence, il faut que tous les acteurs prennent conscience et s'impliquent individuellement et collectivement. Le PCAET doit participer à impulser une dynamique, motiver les personnes, les citoyens à faire changer les choses sur le territoire. Cependant, il

nous semble que si les ambitions sont élevées les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur, car trop insuffisamment précis et identifiables :

- Les réunions publiques ont peu mobilisé ; pourquoi ne pas s'appuyer sur des temps de mobilisation des citoyens sur le sujet, comme la Marche sur le Climat du 13 octobre ? Ou lancer une communication pendant la semaine du Développement durable ?
- Le format de présentation du PCAET (300 pages en tout !) n'est absolument pas adapté à une lecture grand-public. Il est donc peu visible, perçu comme trop technique (les nombreux sigles comme GWh ou TCO2 n'aidant pas, d'autant qu'ils ne sont pas expliqués dans un lexique). Il n'est pas exploitable pour une démarche pédagogique à l'attention des citoyens et de l'ensemble des acteurs.

→ Il y a un déficit de communication en aval de la phase technique : qui sont les cibles directes et indirectes, les relais d'information. Comment les sensibilise-t-on, de quels éléments ont-ils besoin ? Pourquoi ne pas prendre des éléments concrets, en s'inspirant de la modélisation Négawatt. Il est essentiel d'élaborer une stratégie de communication adaptée aux différentes cibles d'acteurs à impliquer.

Sur la cohérence entre les différents documents stratégiques

- Le Conseil de développement regrette la simplicité de la démarche consistant à les citer simplement sur le format « pour le transport, cf. le PDU » : le PCAET devrait être contraignant pour les documents inférieurs dans la hiérarchie des normes ?
- Les sujets doivent être plus transversaux entre les services pour ce type de travaux ; il faudrait peut-être davantage de liens entre les différents acteurs (techniciens et élus, société civile).
- Une cartographie entre les plans faciliterait la compréhension

Sur l'adaptation aux spécificités du territoire

- Il paraît élémentaire que chacune des communes de l'agglomération s'empare urgemment des enjeux climatiques, et s'approprie les objectifs énoncés par le plan. Quel travail est effectué en ce sens ?
- Pourquoi ne pas envisager de proposer aux communes de s'outiller afin qu'elles puissent évaluer leurs émissions de GES et travailler sur leur réduction de manière plus concrète ?

Des objectifs ambitieux, mais ...

- Pour les mettre en œuvre, les acteurs auront besoin d'une stratégie claire et lisible (ex : pour l'habitat, combien de logements rénovés, quelle performance énergétique moyenne atteindre à quelle échéance... Une réelle ligne de conduite pour le PLH)
- Il faudrait affirmer davantage l'importance de ce plan. Au-delà d'une charge d'engagement, pourquoi pas un accord bilatéral entre l'agglomération et les acteurs concernés volontaires. Une démarche de contractualisation d'objectifs et de moyens par commune, et par « famille d'acteur », rendrait la mise en œuvre du PCAET plus engageante, plus forte et visible, complétée d'une exigence d'évaluation récurrente.
- Les moyens disponibles ne sont pas toujours explicités
- Attention aux éco-conditionnalités : le SRADDET à venir aura un impact sur le PCAET
- Il faut d'avantage d'actions concrètes (de type « création d'aires de covoiturage liées à des appli numériques ») ou qu'elles soient plus explicites et accessibles

Une entrée trop sectorielle

- Exemple des réseaux de chaleurs, qui sont envisagés pour les industriels, mais pas pour les particuliers – le secteur résidentiel représentant 22% des GES

Ce qui manque au PCAET

(Dans la limite des compétences de l'Agglomération)

- Dans le cadre des travaux urbains :
 - o Valoriser et développer davantage les projets d'amélioration du réseau routier à destination des cyclistes
 - o Un projet pour amener davantage de nature dans le cœur de ville, des innovations concernant l'éclairage urbain (favoriser les technologies d'éclairage utilisant la fluorescence ou les leds quand c'est possible)
- Faire référence de manière plus marquée aux matériaux bio-sourcés ou issus du recyclage (comme nous l'avancions dans notre avis au projet de territoire en avril dernier, Saint-Brieuc pourrait s'ériger en référence en matière de bâtiment durable)
- Concernant les entreprises et industries :
 - o Favoriser les groupements d'achats et les solutions permettant de réduire les déplacements, de mettre en place des mutualisations de personnels et de matériel
 - o Des actions en direction des centres de formation pour redonner du sens aux métiers artisanaux (trop d'étudiants « par défaut » dans certaines filières employeuses)
 - o Encourager et valoriser les comportements vertueux (conditions de travail, participation des salariés, modulation des horaires de travail pour encourager le covoiturage et le recours aux transports en commun...)
 - o Un travail devrait être fait sur le bon usage des emails, en entreprises comme auprès des particuliers, car cela génère également une forte pollution (bien qu'elle soit produite dans les lieux où sont les serveurs qui stockent nos données, et pas sur le territoire)
- Concernant l'énergie ;
 - o Il faut renforcer l'image positive des énergies renouvelables, et pourquoi pas, se donner l'ambition de tendre à un territoire à énergie positive
 - o Il faut encourager les particuliers à améliorer leur habitat, en faisant une meilleure promotion des services et aides financières existant sur le territoire (conseils de l'ALEC, aides du type Renov'action...)
 - o Attention à ne pas hypothéquer l'avenir en détruisant des installations jugées obsolètes et coûteuses à entretenir aujourd'hui, mais qui pourrait à l'avenir être des vecteurs de développement durable (barrages hydroélectriques, lignes ferroviaires...)

- Concernant l'agriculture, attention à analyser l'échelle des exploitations agricoles dans leur ensemble, et à ne pas s'attacher uniquement aux énergies directes : le poste des énergies indirectes représente 52 % de la consommation d'énergie. Il faut encourager l'indépendance énergétique des agriculteurs (en déployant des surfaces de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments agricoles par exemple) et moderniser la production
- Les collectivités doivent montrer l'exemple tant dans la consommation d'énergie que dans la production : à l'identique des toitures des bâtiments agricoles, faire en sorte que tous les bâtiments des collectivités soient exploités pour produire de l'énergie et que l'éclairage interne des bâtiments publics provienne d'un éclairage led.
 - * Exploiter tout ou partie de l'espace disponible de l'aéroport de Trémuson pour en faire une ferme photovoltaïque de 20 à 30 ha, en sollicitant un opérateur extérieur, pour alimenter en énergie les communes avoisinantes.
- Un point de vigilance sur la méthanisation, qui s'inscrit dans un modèle d'agriculture conventionnel intensif, puisqu'il nécessite une quantité importante d'animaux concentrés en bâtiments pour générer l'énergie produite. Sur le territoire l'agroalimentaire ne doit pas avoir pour vocation de devenir de l'agro énergie. Or une politique volontariste de diminution des cheptels pour aller vers des systèmes de production économiquement et écologiquement viables nous semble essentielle.

En conclusion, pour le conseil de développement, ce plan ambitieux doit être saisi comme une chance pour le territoire, sa réussite nécessite une adhésion du plus grand nombre, et pour cela il doit être partagé. C'est le sens de notre contribution.